

Affaires courantes

[Français]

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 et certifié par le greffier des pétitions, j'ai l'honneur de présenter une pétition d'environ 1 500 noms provenant de Montréal, et plus précisément de Hochelaga—Maisonneuve.

Les pétitionnaires sont préoccupés et veulent que le Parlement adopte maintenant le projet de loi visant à imposer une limite aux dépenses gouvernementales.

[Traduction]

L'UKRAINE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je tiens à présenter une pétition en date du 22 novembre, qui ne m'est parvenue que tout récemment. Elle est signée par un certain nombre de contribuables d'origine ukrainienne de Moose Jaw—Lake Centre, ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconnaître l'indépendance de l'Ukraine et d'établir des relations diplomatiques avec ce pays.

Au nom de la collectivité ukrainienne de Moose Jaw et au nom de tous les électeurs de Moose Jaw—Lake Centre, je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir promptement reconnu l'indépendance de l'Ukraine et je l'exhorte à établir incessamment des relations diplomatiques avec le gouvernement et le peuple de l'Ukraine.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquée d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui aux questions nos 52 et 138.

[Texte]

Question No 52—**M. Skelly (North Island—Powell River):**

À l'égard de la sécurité de la poste, *a)* combien de facteurs ont été cambriolés (i) en 1990, (ii) en 1991, *b)* les facteurs sont-ils autorisés à laisser des chèques du gouvernement dans les armoires de relai et, dans la négative, pourquoi pas, *c)* la Société insiste-t-elle pour que les

facteurs transportent ces chèques sur eux en tout temps, *d)* les entrepreneurs ont-ils les clés de ces armoires et, dans l'affirmative, quelles conséquences cela a-t-il sur la sécurité, *e)* quelles mesures la Société a-t-elle prises pour informer les Canadiens des mesures de sécurité supplémentaires à prendre lorsqu'ils expédient des articles de valeur par la poste?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): A) Voici les incidents qui ont eu lieu à l'échelle nationale:

i) En décembre 1990, il y a eu une tentative de vol et un vol qui a causé la perte d'environ 120 pièces de courrier.

ii) En mars 1991, deux facteurs ont été victimes de vols à main armée. Un des facteurs s'est fait voler les clés officielles et sa sacoche et l'autre, des clés.

Personne n'a été blessé dans aucun cas.

B) Suite à un certain nombre d'incidents liés aux armoires de relais, notamment des vols, nous avons mis en place une mesure de protection temporaire afin que les facteurs transportent les chèques du gouvernement au lieu de les envoyer aux armoires de relais. Cette mesure a été instaurée le 1^{er} mars 1991 et est toujours appliquée.

C) Comme nous l'avons déjà mentionné, une procédure temporaire a été élaborée afin que les facteurs transportent les chèques au lieu de les envoyer aux armoires de relais. Cette procédure est toujours appliquée.

D) Les clés des armoires de relais sont remises aux entrepreneurs afin qu'ils puissent déposer les sacs des facteurs aux endroits où il n'y a pas d'employés en service et de s'assurer de la maintenance. Tous les entrepreneurs chargés de ces tâches sont soumis à un contrôle de sécurité. De plus, les clés ne sont remises que contre signature et doivent être retournées chaque jour.

E) La Société canadienne des postes incite ses clients à acheter de l'assurance lors de l'expédition des envois de valeur, conformément aux lignes directrices de la politique de la Société.

Question No 138—**M. Nunziata:**

Depuis 1988, des membres de la Tribune parlementaire de la presse ont-ils conclu quelque contrat avec le gouvernement et, dans l'affirmative, *a)* quels sont les noms de ces personnes, *b)* quelle était la nature du contrat et des services fournis, *c)* combien chaque personne a-t-elle été payée?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): On m'informe comme suit: